



Syndicat Mixte pour la Collecte  
et le Traitement des Eaux Usées  
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française  
Département VAL D'OISE  
**SICTEUB**

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 06/07/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	28	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 6 Juillet à 18:45, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 26/06/2023.

**Présents** : M. DESSE Daniel, Président, M. VARON Bernard, M. BOLLER Thierry, M. HERVIN Claude, Mme TANGE Corinne, M. HADDAD Edmond, M. HURTEL Pierre-Yves, Mme BOCOBZA Sylvie, M. TURBAN Jean-Claude, M. TSCHANHENZ Robert, M. DUFUMIER Dominique, Mme LEGRAND Nicette, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. SPECQ André, M. PIN Daniel, M. GAILDRAT Olivier, M. DREVILLE Gérard, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, M. BUISSON Jean-Michel, M. DUFLOS Jérémy, M. GUEDON Eric, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric, M. BARBIER Jean-Michel

Suppléant(s) : M. BOLLER Thierry (de M. THERRY Eric), M. HERVIN Claude (de M. DUCLOS Jean-Noël), Mme TANGE Corinne (de M. COLLOBER Ernest), M. HADDAD Edmond (de M. FAUVIN Patrick), M. HURTEL Pierre-Yves (de M. MELLA Daniel), Mme BOCOBZA Sylvie (de Mme POLLET Clarisse), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BARBAROSSA Raphaël), M. TSCHANHENZ Robert (de M. MOULA Nicolas)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. POIRIER Henri à M. SPECQ André, M. FALLOT Frédéric à M. ALATI Jacques, M. BOCQUET Jean-Charles à M. DREVILLE Gérard, M. EPALLE Jean à M. BRICHE Etienne, M. MOREL Cyril à M. DESSE Daniel

Excusé(s) : M. DUCLOS Jean-Noël, M. MANSOUX Michel, M. MELLA Daniel, M. FAUVIN Patrick, Mme POLLET Clarisse, M. BOUFFLET Pierre, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. COLLOBER Ernest, M. MOULA Nicolas

Absent(s) : M. GAUBOUR Jacques, M. MULLER Patrick, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, Mme LOURME Sophie, M. THERRY Eric, M. DELECLUSE Thibault, Mme MALAQUIN Chantal, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël, M. CAZIEUX Jean-Marie, M. DE NOAILLES Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. SPECQ André

2023-030 – Le porter à connaissance des décisions du Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-6 et L 5211-11.

Vu la délibération n°2020-23 du 23/07/2020 donnant délégation d'attributions du Comité

Syndical au Président.

**Le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance des décisions prises par le Président depuis le dernier comité, PREND ACTE DE :**

**La décision n°005-2023** concernant la signature avec la société Immobilier France VGRF de l'avenant n°1 à la convention financière concernant les travaux d'extension du collecteur d'eaux usées route de Survilliers à Saint Witz- 2ème tranche. Cet avenant acte de la participation de VGRF à hauteur de 278 500€ HT et du SICTEUB à hauteur de 310 500 € HT.

**La décision n°006-2023** concernant la signature avec le bureau d'études SECT VRD de la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'extension du collecteur d'eaux usées chemin du Vauvouard et rue de la Cavée Saint Cosme sur la commune de Luzarches. Cette mission sera d'un montant de 17 795 € HT soit 21 354 € TTC.

**La décision n°007-2023** concernant la signature avec l'éditeur SELDON FINANCES du contrat de maintenance du logiciel WEBGET Trésorerie pour un montant de 2 020 € HT par an soit 2 424 € TTC.

**La décision n°008-2023** concernant la signature avec l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE, de la mission de reconnaissance géologique, hydrologique et géotechnique pour la réalisation du collecteur de la Vallée de la Thève Phase 3B. Cette mission est d'un montant de 81 265 € HT soit 97 518 € TTC.

**La décision n°009-2023** concernant la signature avec l'entreprise FOREST ET ASSOCIES, de la mission de levés topographiques pour la réalisation du collecteur d'eaux usées de la vallée de la Thève Phase 3B. Cette mission est d'un montant de 57 975 € HT soit 69 570 € TTC.

**La décision n°010-2023** concernant la signature avec l'entreprise SUEZ Eau France de la convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement collectif du Parc Astérix. A ce titre, l'entreprise SUEZ Eau France sera rémunérée de 2.50 € par facture émise.

**La décision n°011-2023** concernant la signature avec l'organisme de formation Eau fil de l'Eau de la convention pour la formation professionnelle continue de deux techniciens en assainissement non collectif. Cette formation est d'un montant de 1 360 € par stagiaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
A Asnières sur Oise, le 07/07/2023  
Le Président

